

Locations
Colonie de Ravoire - Camp Plein Soleil
Ravoire s/ Martigny

Conditions générales

105 lits – 20 chambres – 2 dortoirs – 6 salles

1. Réservation

Le comité de la Colonie est à disposition pour toute indication concernant les disponibilités du bâtiment. Il fournit les formulaires de réservation. Une réservation n'est enregistrée que lorsque le contrat, dûment rempli et signé, a été retourné dans les délais convenus et qu'une confirmation de la réservation a été envoyée par la direction et après avoir payé les (acomptes) arrhes convenues.

2. Annulation, modification importante

Toute annulation d'une réservation enregistrée entraîne le paiement d'un dédommagement équivalent à :

- Jusqu'à 6 mois à l'avance 20%
- 3 à 6 mois à l'avance 30%
- 1 à 3 mois 50%
- Moins d'un mois à l'avance 80%

du prix de la location.

3. Minimum requis à la location.

Lors de la réservation, un minimum de 40 personnes en hiver et 30 en été est requis. En cas de participation inférieure à ce minimum, il sera facturé le minimum au prorata de la répartition enfants-adultes des personnes présentes (voir contrat).

Les manifestations se déroulant sur une journée sans nuitée font l'objet d'un forfait.

4. Remise des locaux

À la fin du séjour, les locaux doivent être rendus propres. Les nettoyages des locaux peuvent être assurés par nos soins (prix sur demande). **Dans tous les cas, la cuisine doit être rendue propre et le matériel doit être remis à sa place selon les indications affichées dans chaque pièce de la maison.**

5. Sécurité

Il est interdit de fumer dans le bâtiment ainsi que sur les balcons en bois pour cause de risque d'incendie. Le bâtiment est équipé d'un système de détection incendie. Les fausses alarmes seront facturées aux organisateurs/locataires qui les auront déclenchées. **Aucun feu n'est autorisé.** Un emplacement spécial est réservé aux grillades dans la cour.

6. Repas (uniquement pour les groupes avec pension)

Déjeuner : 8h ; Dîner : 12h ; Souper : 18h30. Les demandes de changement doivent être formulées au plus tard la veille. Il y sera donné suite dans la mesure du possible. Sur demande, des pique-niques peuvent être préparés en lieu et place des repas principaux. **Les participants organisent eux-mêmes le service de table et participent au lavage de la vaisselle (sauf pour des prestations personnalisées).** Ces travaux peuvent être effectués par nos soins (prix sur demande).

7. **Animaux domestiques**

Ils ne sont pas admis (sauf cas particulier).

8. **Responsabilité**

Les organisateurs / locataires sont seuls responsables du programme de leur séjour.

9. **Vente sur le territoire de la Colonie**

Toute vente sur le territoire de la Colonie est soumise à autorisation délivrée par le comité, puis le cas échéant par l'autorité compétente.

10. **Véhicules**

Pour assurer un séjour agréable, **les véhicules ne doivent pas pénétrer dans la cour ou dans l'espace en terre battue sous les balcons.** Des places de parc sont à disposition à côté des garages ainsi que le long de la route entre la cour et le couvert. Le caravanning et le camping ne sont pas autorisés.

11. **Respect**

Afin d'assurer une bonne cohabitation avec le voisinage, toute forme de musique « amplifiée » est interdite à l'extérieur du bâtiment. La Charte fait partie intégrante des présentes conditions générales de location.

12. **Village et place**

Lors de déplacements dans le village, la responsabilité du comportement du groupe incombe au locataire. Il est exigé de respecter la tranquillité des villageois, spécialement de 22h00 à 07h00.

13. **Facture et paiement**

Les factures sont établies globalement par groupe et se payent net à 20 jours.

14. **Dérogation et conditions particulières**

Toute demande de dérogation aux conditions générales de location ou au tarif en vigueur doit être motivée et adressée au Comité. Elle figurera sur le contrat.

15. **Tarifs de location**

Le tarif de location est à disposition sur demande auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la Colonie. Celui-ci est mentionné explicitement dans le contrat de location. **Les charges sont en sus**, selon relevés des différents compteurs (à l'arrivée puis au départ du groupe), au prix du marché (chauffage, eau, électricité et sacs poubelles).

16. **Gestion des déchets**

La Colonie est soumise à la taxe au sac. Les sacs poubelles sont vendus par la Colonie aux locataires et reportés sur la facture finale. Les locataires ont à disposition une zone de tri pour déposer leurs déchets (papier/carton, pet, verre, alu/métal et piles).

Martigny, janvier 2018